

dernier peut fort bien être amendé sur des points saillants à l'issue du débat dont il fait l'objet à la Chambre. En outre, on peut déduire, d'après le mode de création des ministères et ministres d'État, que j'ai déjà signalé à la Chambre, que la thèse de la responsabilité n'est qu'un trompe-l'œil.

Je dirai mieux. Si le gouvernement voulait vraiment rendre le cabinet plus responsable vis-à-vis du Parlement, commencerait-il en réalité par augmenter le nombre des ministres? Ses priorités sont toutes renversées. Pourquoi ne commencerait-il pas plutôt par doter les députés des moyens nécessaires pour assurer que le cabinet lui rende des comptes? Pourquoi ne fournirait-il pas aux députés, de l'aide pour les recherches ainsi qu'un personnel du bureau pour essayer de combler l'abîme de communication entre les bancs du Trésor et les députés? Pourquoi ne pas commencer par renforcer le système des comités de la Chambre?

Pourquoi ne pas donner le personnel voulu aux comités? Pourquoi ne pas leur donner le pouvoir de décider quelles questions doivent leur être présentées, au lieu de laisser cette décision au cabinet? Pourquoi ne pas insister pour que les comités rédigent un résumé des propositions à présenter à la Chambre pour l'aider à rendre le ministère responsable envers elle? A mon avis, c'est ainsi qu'il faudrait commencer logiquement si l'on tient vraiment à rendre le cabinet responsable vis-à-vis de la Chambre des communes. Cela se fait en augmentant les moyens de chaque député et en l'outillant de façon à lui permettre de critiquer comme il se doit le cabinet.

Ma première intention, par suite de ce genre d'examen, avait été de proposer des amendements à chaque article de cette partie, afin de remplacer les mots «par proclamation» par les suivants: «par une loi du Parlement». Après réflexion, toutefois, j'ai cru qu'il vaudrait mieux rejeter chaque article de cette partie du bill et ainsi obliger le gouvernement, s'il trouve encore quelque valeur à l'idée des ministres d'État,—ce qui pourrait arriver,—à présenter un court bill d'organisation chaque fois qu'il désire créer un département d'État, assurant ainsi que le Parlement serait consulté.

Prenant pour exemple un département qui pourrait, a-t-on dit, être créé à la suite de l'adoption du bill, soit un département du logement, on peut conclure, si le bill est adopté dans sa forme actuelle, que le rôle et la fonction du département du logement seront déterminés par le cabinet. D'autre part, si la création du poste exigeait une loi du Parlement, le pays saurait tout au moins ce que les autres députés en pensent et il pourrait comparer les vues du cabinet sur la question avec celles des autres députés. C'est sûrement en cela que consiste la fonction de cette assemblée. De surcroît, on aurait alors l'occasion de modifier la mesure, et c'est ce qui se produira probablement pour ce qui est de la partie du bill qui porte sur le ministère de l'Environnement. Ce sera un amendement important.

● (8.20 p.m.)

Je ne vois pas pourquoi le gouvernement désire retirer cette possibilité à la Chambre ou, pour être plus précis,

pourquoi il refuse de la lui donner. Le gouverneur en conseil a toujours eu pour prérogative la nomination des ministres. Forcer le gouvernement à nous présenter chaque projet de nomination d'un ministre d'État pour que nous l'étudions impliquerait en outre une réévaluation objective de chaque mesure législative de ce genre. Ce ne serait pas une proclamation émanant du cabinet aux prises avec nos problèmes économiques. Une étude objective pourrait avoir lieu ici; ce qui est impossible aux termes de la mesure à l'étude. Pour cette raison et pour les autres que j'ai exposées, j'exhorte les députés à voter contre l'article 14 et les articles suivants.

Mme MacInnis: Monsieur le président, j'aimerais parler brièvement de la partie IV du bill. Je partage les inquiétudes de mon collègue le député de Selkirk. En regardant autour de moi et en constatant la vitesse avec laquelle les députés d'en face parviennent à sortir des boiseries, je suis persuadée qu'avec le nombre de députés présents, cette partie du bill sera conservée que nous le voulions ou non. Je parlerai donc en partant de cette hypothèse. Cette méthode de créer des départements donnera beaucoup trop de pouvoirs au gouvernement, mais son adoption est inévitable. J'aimerais savoir quels sont les ministres d'État susceptibles d'être nommés et en voir un ou deux faire quelque chose d'utile. Je demande, ce soir, qu'un de ces ministres d'État soit nommé pour s'occuper uniquement de la mise en application des recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Du calme, mesdames!

Mme MacInnis: Trêve d'applaudissements tant que nous n'aurons pas une indication que nous obtiendrons plus que des ballons d'essai dans cette question de donner suite aux recommandations du rapport sur la situation de la femme. Depuis le dépôt du rapport, le gouvernement nous a tourmentés avec des demi-promesses et des propositions. En réalité, le ministre comptable du logement a laissé entendre à plusieurs reprises que si nous laissons passer ce bill, un ministre d'État sera peut-être désigné pour s'occuper de la réalisation des recommandations de la Commission royale sur la situation de la femme. En réponse à ma question à l'ajournement l'autre soir, le secrétaire parlementaire du premier ministre a cité brièvement avec approbation les propos du ministre comptable du logement.

Au cours du débat sur la situation de la femme, on nous a dit que si les femmes se comportaient bien et attendaient le bon moment, un ministre serait désigné pour réaliser les recommandations du rapport sur la situation de la femme. Je ne crois pas que c'est du bon gouvernement. Il y a un mois, le premier ministre a prononcé un discours qui a animé les espoirs des organismes de femmes et dans l'esprit et le cœur de milliers de Canadiennes sur les priorités du gouvernement concernant ces recommandations. Très peu a été accompli depuis lors. Les députés de l'autre côté de la Chambre sourient avec complaisance. Ils croient que les femmes